



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

**Nom commercial ou désignation du mélange** BD Vacutainer® Tubes containing Silica and Gel

### No. d'enregistrement

-

### Synonymes

Silice : silice amorphe, silice fondu

### Numéro de la FDS

VS60313

### Code du produit

365906, 365951, 365954, 365956, 365959, 365967, 365968, 365978, 365979, 366509, 366510, 366511, 366512, 366513, 366514, 366590, 366591, 366596, 367695, 367696, 367782, 367783, 367784, 367785, 367786, 367788, 367789, 367790, 367791, 367795, 367966, 367968, 367974, 367975, 367976, 367977, 367979, 367981, 367983, 367985, 367986, 367987, 367988, 367989, 367991, 367997, 368013, 368014, 368015, 368016, 368159, 368162, 368510, 368514, 368517, 369782, 369783, 369784, 369789

### Date de la première publication

le 19-novembre-2010

### Numéro de version

02

### Date de révision

le 04-février-2011

### Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version

le 19-novembre-2010

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Tube de collecte d'échantillon sanguin.

**Utilisations déconseillées** Aucun(e)(s) connu(e)(s).

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

**NOM DE LA SOCIETE** BD Diagnostics Preanalytical Systems

**Adresse** 11 rue Aristide Berges

388003 Le Pont De Claix, France

**Téléphone** +33 476 68 36 36

**courriel** help.plymouth@europe.bd.com

**Numéro d'appel d'urgence** +44 (0) 1752 701281

## Section 2: Identification des dangers

### Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

### Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive 1999/45/CE et ses amendements.

### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

#### Résumé des dangers

**Dangers physiques** Pas de classification pour les dangers physiques.

**Dangers pour la santé** Pas de classification pour les dangers sanitaires.

**Dangers pour l'environnement** Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

**Dangers spécifiques** Peut entraîner une irritation temporaire par contact avec la peau ou les yeux. Le produit séché peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

**Symptômes principaux** Peut provoquer une irritation, une rougeur et des douleurs.

#### Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

**Mentions de danger** La substance ne répond pas aux critères de classification.

#### Conseils de prudence

**Prévention** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Intervention** Consulter un médecin en cas de malaise.

|  |  |
|--|--|
| <b>Stockage</b>                                    | Conserver à l'écart de matières incompatibles.                             |
| <b>Elimination</b>                                 | Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. |
| <b>Informations supplémentaires de l'étiquette</b> | Sans objet.  |
| <b>Autres dangers</b>                              | N'est pas une substance ou un mélange PBT ou vPvB.                         |

### Section 3: Composition/informations sur les composants

Mélange

Informations générales

| Nom chimique     | %                 | N° CAS/N° CE | N° d'enregistrement REACH | N° Index | Obs. |
|------------------|-------------------|--------------|---------------------------|----------|------|
| Gel              | 0,1 - <0,5        | Confidentiel | -                         | -        |      |
| Classification : | DSD: -<br>CLP : - |              |                           |          |      |

  

|                  |                   |                         |   |   |
|------------------|-------------------|-------------------------|---|---|
| Silice vitreuse  | <0,1              | 60676-86-0<br>262-373-8 | - | - |
| Classification : | DSD: -<br>CLP : - |                         |   |   |

#: Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

DSD : Directive 67/548/CEE.

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

### Section 4: Premiers secours

Description des premiers secours

|  |  |
|--|--|
| <b>Inhalation</b>  | Peu probable du fait de la forme du produit. Cependant, sortir la victime à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste au calme, sous surveillance. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.   |
| <b>Contact avec la peau</b>  | Laver au savon avec une grande quantité d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins.  |
| <b>Contact avec les yeux</b>   | Ne pas se frotter les yeux. Irriger immédiatement avec de l'eau ou une solution oculaire pendant 10 min. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil. Obtenir une assistance médicale en cas de développement ou de persistance des irritations. |
| <b>Ingestion</b>   | Bouche de rinçage complètement. Obtenez l'attention médicale si n'importe quel malaise se produit.   |
| <b>Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>   | Peut causer une irritation des yeux par contact direct. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer un dessèchement, des gerçures ou une irritation.   |
| <b>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b> | Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.   |

### Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques d'incendie généraux

Ce produit n'est pas inflammable.

Moyens d'extinction

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Moyen d'extinction approprié</b>  | Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. |
| <b>Moyens d'extinction inadaptés</b> | Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.                               |

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

Conseils aux pompiers

|   |  |
|---|--|
| <b>Equipements spéciaux pour la protection des intervenants</b> | Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles générales de l'entreprise sur le comportement pendant un incendie. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. |
| <b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie</b>          | Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.  |

## Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|  |   |
|--|---|
| <b>Pour les non-sécouristes</b>                            | Éviter le contact avec la peau et les yeux. Voir l'équipement de protection individuelle à la rubrique 8.   |
| <b>Pour les secouristes</b>                                | Utiliser les équipements de protection individuels recommandés dans la rubrique 8 de la FDS.  |
| <b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>   | La personne responsable des questions environnementales doit être avisée de tout déversement important.   |
| <b>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b> | Éviter de répandre les poussières dans l'atmosphère – ne pas sécher complètement la matière. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. |
| <b>Référence à d'autres sections</b>                       | Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.<br>Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.                                 |

## Section 7: Manipulation et stockage

|   |  |
|---|--|
| <b>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>                | Ne pas laisser évaporer jusqu'à ce que le produit soit presque sec Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé ou répété avec la peau. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. |
| <b>Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b> | Conserver à l'écart de matières incompatibles.   |
| <b>Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>                               | Produit chimique industriel.   |

## Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

|   |  |
|---|--|
| <b>Valeurs limites d'exposition professionnelle</b> | Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients. |
|---|--|

### Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

### Procédures recommandées de contrôle

Suivre les procédures standard de surveillance.

### DNEL

Donnée inconnue.

### PNEC

Donnée inconnue.

### Contrôles de l'exposition

|  |  |
|--|--|
| <b>Contrôles techniques appropriés</b> | Assurer une ventilation efficace. Réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières. |
|--|--|

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Informations générales</b> | Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. |
|-------------------------------|--|

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Protection des yeux/du visage</b> | En cas de risque de contact : Porter des lunettes de sécurité approuvées. |
|--------------------------------------|---|

### Protection de la peau

- Protection des mains
- Divers

En cas de risque de contact : Porter des gants de protection.

Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau.

### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de poussières, porter un appareil respiratoire approprié à filtre antiparticules (type P2).

### Risques thermiques

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

### Mesures d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

## Section 9: Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### État physique

Liquide.

#### Forme

Gel.

#### Couleur

Havane.

#### Odeur

Sans odeur.

#### Seuil de perception de l'odeur

Donnée inconnue.

#### pH

Sans objet.

|   |  |
|---|--|
| <b>Point de fusion/point de congélation</b>                                 | Donnée inconnue.   |
| <b>Point d'ébullition, point d'ébullition initial et gamme d'ébullition</b> | Donnée inconnue.   |
| <b>Point d'éclair</b>   | Sans objet.  |
| <b>Température d'autocombustion</b>   | Sans objet. Sans   |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz);</b>  | objet. Donnée  |
| <b>Limite d'inflammabilité - inférieure (%)</b>                             | inconnue.  |
| <b>Limite d'inflammabilité - supérieure (%)</b>                             | Donnée inconnue.   |
| <b>Propriétés oxydantes</b>   | Sans objet.  |
| <b>Limites d'explosion</b>  | Sans objet.  |
| <b>Propriétés explosives</b>  | Sans objet.  |
| <b>Pression de vapeur</b>   | Sans objet.  |
| <b>Densité de vapeur</b>  | Sans objet.  |
| <b>Taux d'évaporation</b>   | Sans objet.  |
| <b>Densité relative</b>   | Donnée inconnue.   |
| <b>Solubilité (dans l'eau)</b>  | Donnée inconnue.   |
| <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>                               | Aucunes informations disponibles.                              |
| <b>Température de décomposition</b>   | Donnée inconnue.   |
| <b>Viscosité</b>  | Donnée inconnue.   |
| <b>Pourcentage de composés volatils</b>                                     | Donnée inconnue.   |
| <b>Autres informations</b>  | Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible. |

## Section 10: Stabilité et réactivité

|   |   |
|---|---|
| <b>Réactivité</b>                           | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. |
| <b>Stabilité chimique</b>                   | Stable dans des conditions normales.  |
| <b>Possibilité de réactions dangereuses</b> | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.  |
| <b>Conditions à éviter</b>                  | Chaleur excessive. Éviter la formation de poussière.  |
| <b>Matières incompatibles</b>               | Agents oxydants forts.  |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b>  | Aucunes informations disponibles.   |

## Section 11: Informations toxicologiques

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b>Informations générales</b> | Les informations de cette section concernent les composants individuels contribuant vraisemblablement aux effets potentiels sur la santé de ce produit. |
|-------------------------------|---|

### Informations sur les voies d'exposition probables

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Ingestion</b>             | Peut causer des gênes en cas d'ingestion.   |
| <b>Inhalation</b>            | Peu probable du fait de la forme du produit.  |
| <b>Contact avec la peau</b>  | Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche. |
| <b>Contact avec les yeux</b> | Peut causer une irritation des yeux par contact direct.                               |
| <b>Symptômes</b>             | Le contact peut entraîner irritations et rougeurs.                                    |

### Informations sur les effets toxicologiques

|   |   |
|---|---|
| <b>Toxicité aiguë</b>                               | Peut causer une irritation des yeux par contact direct. Un contact cutané prolongé ou répété peut provoquer une irritation. |
| <b>Corrosion/irritation cutanées</b>                | Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.   |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b> | Peut causer une irritation des yeux par contact direct.   |
| <b>Sensibilisation respiratoire</b>                 | Aucunes informations disponibles.   |

|   |  |
|---|--|
| <b>Sensibilisation cutanée</b>  | N'est pas un sensibilisateur de la peau.   |
| <b>Mutagénicité des cellules germinales</b>                             | Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génotoxique. |
| <b>Cancérogénicité</b>  | Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.   |
| <b>Toxicité reproductrice</b>   | Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction  |
| <b>Toxicité spécifique des organes cible - exposition unique</b>        | Aucunes informations disponibles.  |
| <b>Toxicité spécifique des organes cible - expositions répétées</b>     | Aucunes informations disponibles.  |
| <b>Danger en cas d'aspiration</b>                                       | Ne constitue pas un danger par aspiration.   |
| <b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b> | Aucun connu.   |
| <b>Autres informations</b>  | Donnée inconnue.   |

## Section 12: Informations écologiques

|  |  |
|--|--|
| <b>Toxicité</b>  | Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients.  |
| <b>Persistante et dégradabilité</b>                          | Aucunes informations disponibles.  |
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b>                          | Aucunes informations disponibles.  |
| <b>Mobilité</b>  | Aucunes informations disponibles.  |
| <b>Devenir dans l'environnement - Coefficient de partage</b> | Aucunes informations disponibles.  |
| <b>Mobilité dans le sol</b>                                  | Aucunes informations disponibles.  |
| <b>Résultats des évaluations PBT et VPVB</b>                 | Aucunes informations disponibles.  |
| <b>Autres effets néfastes</b>                                | Un risque environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. |

## Section 13: Considérations relatives à l'élimination

|   |   |
|---|---|
| <b>Méthodes de traitement des déchets</b> |   |
| <b>Déchets résiduaires</b>                | Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.  |
| <b>Emballages contaminés</b>              | Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.           |
| <b>Code de déchet européen</b>            | 16 03 06  |
| <b>Sent out for translation</b>           | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. |

## Section 14: Informations relatives au transport

### ADR

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### RID

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### ADN

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### IATA

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### IMDG

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### Transport en vrac

Pas d'information disponible.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

## Section 15: Informations réglementaires

### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone, Annexe I**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone, Annexe II**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V**

N'est pas listée.

**Directive 96/61/CEE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) : Article 15, registre européen des émissions polluantes (EPER)**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59(1). Liste des candidats**

N'est pas listée.

**Autres réglementations** Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

**Réglementations nationales** Donnée inconnue.

**Évaluation de la sécurité chimique** Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## Section 16: Autres informations

### Liste des abréviations

DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet). PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet). PBT : persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : très persistante et très bioaccumulable. DSD : Directive 67/548/CEE. CLP : Règlement n° 1272/2008.

### Références

**Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange**

Donnée inconnue.

Le mélange est classé en fonction des résultats des essais relatifs aux dangers physiques. La classification relative aux dangers sanitaires et environnementaux est obtenue par une combinaison de méthodes de calcul et de résultats d'essai, lorsqu'ils sont disponibles. Pour plus de détails, consulter les sections 9, 11 et 12.

**Texte intégral des avertissements ou phrases R et H en Sections 2 à 15**

Aucun(e)(s).

**Informations de formation**

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

**Avis de non-responsabilité**

Dans l'état actuel de nos connaissances, les informations du présent document sont exactes. Cependant, ni BD ni ses filiales n'assument une quelconque responsabilité quant à la teneur ou la complétude des informations mentionnées dans ce document. La détermination finale de la conformité de la matière à son utilisation est de la responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec précaution. Bien que certains dangers soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir qu'il s'agit des seuls dangers existants.

**Date de publication**

le 04-février-2011

**Date de révision**

le 04-février-2011

**Date d'impression**

le 04-février-2011